Image not found or type unknown

Droit à la consomation ,erreur en ma faveur

Par **Jennifer Miniscloux**, le **09/12/2016** à **14:45**

Bonjour j'ai acheté un tv sur internet à aller chercher en magasin, je verse un acompte de 120 euros par carte bancaire sur internet avant d'aller la chercher.
J'arrive au magasin, on me donne ma tv, jattend pour régler et on me dit que tout est payé, j'insiste en disant que je n'ai payé qu'un acompte et on me confirme que tout est payé avec facture à l'appui ouïs quelque jours après on m'envoies une autre facture avec la somme qu'il me reste à payer.
Est ce que je suis dans l'obligation de payer cette nouvelle facture ?

Par **youris**, le **09/12/2016** à **15:24**

bonjour,
même si c'est le magasin qui a fait l'erreur, vous devez payer la somme qu'il vous reste à payer.
imaginez que l'erreur soit dans l'autre sens.
salutations

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés